

Document d'informations sur le produit d'assurance

Compagnies: Médis - Companhia Portuguesa de Seguros de Saúde, S.A. et Zurich Insurance Europe AG, Sucursal em Portugal Produit : Mutuelle Zurich

Compagnies d'assurance agréées par l'Autorité de surveillance des assurances et des fonds de pension, sous le n.º1131 et n.º 13460, respectivement. État membre de l'U.E.: Portugal

Des informations précontractuelles et contractuelles complètes sur le produit sont fournies dans d'autres documents. Ce document est destiné à fournir un résumé des informations relatives au contrat d'assurance.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Il s'agit d'une mutuelle qui couvre les dépenses liées aux soins de santé. Cette assurance peut fonctionner par le biais de l'indemnisation des dépenses lorsque des prestataires n'appartenant pas au Réseau Médis sont utilisés ou de prestations conventionnées lorsque des prestataires du Réseau Médis sont utilisés. Des services d'assistance sont également garantis.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Les options de garantie suivantes peuvent être contractualisées :

Option 1

- ✓ Hospitalisation (hospitalisation) - € 15.000;
- ✓ Santé mentale (Quand la couverture ambulatoire facultative est contractée)
 - Hospitalisation Psychiatrique - 20 Jours;
 - Psychologie et Psychothérapie 20 Séances;
- ✓ 2e avis - sans limite;

Garanties optionnelles

- Ambulatoire (consultations, examens et traitements) - € 200 ou € 1.000.

Option 2

- ✓ Hospitalisation (hospitalisation)
 - Base - € 50.000;
 - Protection renforcée en oncologie - supplémentaire de €50.000;
 - ✓ Santé mentale
 - Hospitalisation Psychiatrique - 20 Jours;
 - Psychologie et Psychothérapie 20 Séances;
 - ✓ Accouchement (inclus dans l'hospitalisation);
 - ✓ Soins ambulatoires (consultations, examens et traitements)
 - Base - € 2.500;
 - Protection renforcée en oncologie - supplémentaire de €2.500
 - ✓ 2e avis - sans limite;
 - ✓ Oncologie - prothèses et orthèses (pour les clients atteints de cancer)
 - Soutiens pour prothèses mammaires - l par annuité jusqu'à €40;
 - Prothèse mammaire bilatérale externe - l par annuité jusqu'à €110
 - Prothèse mammaire unilatérale externe - l par annuité jusqu'à €95
 - Chevelures - l par vie jusqu'à €500;
 - Produits de support de stomie – €500;
- (continue)



Qu'est qui n'est pas assuré ?

Entre autres exclusions, prévues dans les Conditions Générales et dans les Conditions Particulières applicables, sont exclues :

- ✗ Maladies dont vous souffrez avant de souscrire la mutuelle;
- ✗ Accidents ou maladies couverts par des assurances obligatoires (accidents du travail et de la circulation);
- ✗ Accidents liés à la pratique professionnelle de sports et à la participation en tant qu'amateur;
- ✗ Maladies infectieuses, lorsqu'elles sont déclarées épidémiques par l'autorité sanitaire.



Y a-t-il des restrictions de garantie ?

- ! Des délais de carence existent dans certaines garanties;
- ! Des exclusions particulières (résultant de l'analyse du questionnaire santé) peuvent exister;
- ! Une préautorisation est obligatoire pour certains actes médicaux;
- ! Lorsque les procédures relatives à la présentation des dépenses ou aux demandes de préautorisation n'ont pas été respectées, il peut y avoir une réduction ou une perte de garantie, dans ce dernier cas, si c'est intentionnel et avec un dommage important pour l'assureur.

✓ Oncologie - services d'assistance (pour les clients atteints de cancer)

- Transport de malades - 2 transports par annuité;
- Soutien psychologique - 5 consultations par annuité;
- Services de confort - € 1.000 par annuité;
- Soins infirmiers à domicile - 10 utilisations par annuité;

Garanties optionnelles

➤ Stomatologie € 250.

Option 3

✓ Hospitalisation (hospitalisation)

- Base - € 1.000.000;
- Protection renforcée en oncologie - illimité;

✓ Santé mentale

- Hospitalisation Psychiatrique - 20 Jours;
- Psychologie et Psychothérapie 20 Séances;

✓ Accouchement (inclus dans l'hospitalisation);

✓ Ambulatoire (consultations, examens et traitements)

- Base - € 5.000;
- Protection renforcée en oncologie - supplémentaire de € 5.000;

✓ Maladies graves - € 1.000.000;

✓ International:

- Clinique Universitaire de Navarre - illimité;
- Barcelona/Berlin/USA/autres cliniques - € 75.000,00.

✓ 2e opinion - sans limite;

✓ Oncologie - prothèses et orthèses (pour les clients atteints de cancer)

- Soutiens pour prothèses mammaires - 1 par annuité jusqu'à €40;
- Prothèse mammaire bilatérale externe - 1 par annuité jusqu'à €110;
- Prothèse mammaire unilatérale externe - 1 par annuité jusqu'à €95;
- Chevelures - 1 par vie jusqu'à €500;
- Produits de support de stomie – €500;

✓ Oncologie - services d'assistance (pour les clients atteints de cancer)

- Transport de malades - 2 transports par annuité;
- Soutien psychologique - 5 consultations par annuité;
- Services de confort - € 1.000 par annuité;
- Soins infirmiers à domicile - 10 utilisations par annuité;

Garanties optionnelles

➤ Stomatologie € 1.000.



Où suis-je couvert ?

✓ Portugal continental et îles.



Quelles sont mes obligations ?

- Avant la conclusion du contrat, indiquer avec précision toutes les circonstances dont vous avez connaissance et dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient importantes pour l'évaluation du risque par l'assureur ;
- Payer le montant de la prime à temps ;
- Informer l'assureur de toutes les maladies que vous avez à la date de début de la mutuelle ;
- Pendant la durée du contrat, informer l'assureur des situations aggravant le risque dans les 14 jours suivant la date à laquelle vous les avez apprises ;
- En cas d'utilisation dans le réseau agréé présenter la carte Médis ;
- En cas d'utilisation en dehors du réseau agréé, et si vous souhaitez être remboursé, vous devez fournir toutes les pièces justificatives des dépenses réalisées dans un délai maximum de 120 jours.



Quand et comment effectuer les paiements ?

Sauf convention contraire, vous êtes tenu de payer le montant de la prime initiale ou de la première fraction de celle-ci à la date de conclusion du contrat par prélèvement automatique sur votre compte ou par référence ATM.
Des paiements annuels, semestriels, trimestriels ou mensuels peuvent être convenus.
Les fractions ultérieures, les annuités ultérieures et les fractions successives sont effectuées aux dates fixées dans le contrat.



Quand commence et prend fin la garantie ?

Le contrat commence à la date indiquée dans les conditions contractuelles. Les contrats conclus pour une durée déterminée expirent à minuit le dernier jour. Les contrats d'une durée initiale d'un an sont renouvelés pour des périodes égales.



Comment puis-je résilier le contrat ?

Dans le cas de contrats conclus pour un an ou plus, vous pouvez résilier le contrat en communiquant à l'assureur cette intention avec un préavis de 30 jours par rapport à la date de prolongation du contrat, par courrier recommandé ou tout autre moyen dont il reste une trace écrite.
Le contrat peut être résilié par les parties à tout moment, en cas de motif valable.
Le preneur d'assurance, en tant que personne physique, peut résilier le contrat d'une durée égale ou supérieure à six mois ou plus, sans invoquer de motif valable, en communiquant à l'assureur cette intention dans les 30 jours suivant la date de réception de la police.

Médis – Companhia Portuguesa de Seguros de Saúde, S.A. - Siège: Praça Príncipe Perfeito 2, 1990-278 Lisboa. Personne Morale n.º 503 496 944, enregistrée sous ce numéro au Registre Commercial (Conservatória do Registo Comercial) de Lisbonne, avec un capital social de €12.000.000. Registre ASF 1131, www.asf.com.pt

Zurich Insurance Europe AG, Sucursal em Portugal Registre: Cons. Reg. Comercial de Lisbonne NIPC: 980 420 636 Adresse: R. Barata Salgueiro, 41, 1269-058 Lisboa, succursale de Zurich Insurance Europe AG, Société Enregistrée en Allemagne Siège: Platz der Einheit 2, 60327 Frankfurt am Main, Allemagne Capital Social Autorisé: 125.000.000,00 Euros Capital Social Réalisé: 8.158.160,00 Euros

Tel.: 213 133 100 ⁽¹⁾ Fax: 213 133 111 ⁽¹⁾ 936 869 078 ⁽²⁾ www.zurich.com.pt zurich.help@zurich.com Espace Client:

⁽¹⁾ Appel vers un numéro fixe national ⁽²⁾ Appel vers un numéro mobile national

Service Client 24h / 7 jours par semaine: 213 816 780 Appel vers un numéro fixe national / 707 200 160 Coût par minute (TVA incluse) de 0,16€ (mobile) / 0,11€ (fixe)